

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2020

Date de la convocation : 08/12/2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

Mme Claudine PERROT-BERTON, 1^{ère} Vice-présidente
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Thierry KOVACS à Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Annie DUTRON à M. Patrick CURTAUD, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, M. Jean-Paul PHILY à M. Martine FAÏTA.

Absents excusés : M. Malik MAOUCHE, M. Guy MARTINET.

Secrétaire de séance : M. Christian JANIN.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** – Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes

Rapporteur : Claudine PERROT-BERTON

NOTE DE SYNTHÈSE

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit que les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le contenu de ce rapport a été précisé par le décret n°2015-761 du 24 juin 2015.

Ainsi, le rapport comporte une première partie sur les données chiffrées du territoire et une seconde partie sur l'organisation de Vienne Condrieu Agglomération en matière d'égalité femmes / hommes, à la fois en matière de ressources humaines et de politiques menées par la collectivité de nature à améliorer l'égalité femmes / hommes.

Il est proposé à l'assemblée de prendre connaissance du rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes ci-joint, préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2021.

VU les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes joint en annexe, préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2021.

Conseil Communautaire du 15 décembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le **18 DEC. 2020**
et a été publiée le **18 DEC. 2020**

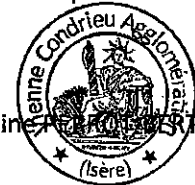
Pour extrait certifié conforme

Pour le Président,

La 1^{ère} Vice-présidente



Claudine ~~BOUR~~ STON



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR